

N° 2397 / ANRAC

Rabat, le 09 OCT. 2025

DECISION
Appel à candidatureLE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES RELATIVES
AU CANNABIS

- Vu le dahir n°1-21-59 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021) portant promulgation de la loi n°13-21 relative aux usages licites du cannabis, notamment l'article 31 ;
- Vu le dahir n° 1-23-72 du 9 rabii II 1445 (25 octobre 2023) portant nomination de **Monsieur Mohammed EL GUERROUJ**, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis tel qu'il a été amendé ;
- Vu l'organisation des Services de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

DECIDE

Article 1 : L'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis lance un **appel à candidature** pour occuper le poste de **Directeur de Développement et de Promotion de l'Investissement**.

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une **Administration Publique** ou dans un **Etablissement Public** et :

- Ayant un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur d'Etat ou Administrateur (Bac+5) ou équivalent dans une filière scientifique, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées dans le secteur public, semi-public ou privé d'au moins 10 ans dont au moins 5 ans dans un poste de responsabilité (Chef de Division, Chef de Département ou équivalent) ;
- Ayant une expérience dans les domaines du développement agricole, de la promotion de l'investissement dans le secteur agricole.

Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.



